

**Rapport annuel incluant les états financiers audités
au 31 décembre 2020**

Trusteam Funds

Société d'Investissement à Capital Variable
de droit luxembourgeois
à compartiments multiples

R.C.S. Luxembourg B210158

Les souscriptions ne peuvent être reçues que sur base du prospectus accompagné des documents d'informations clés pour l'investisseur en vigueur, du dernier rapport annuel, ainsi que du dernier rapport semi-annuel publié après le dernier rapport annuel.

Trusteam Funds

Sommaire

Organisation	2
Rapport d'activité du Conseil d'Administration	4
Rapport du réviseur d'entreprises agréé	9
Trusteam Funds - ROC	12
Etat du patrimoine	12
Etat des opérations et des autres variations de l'actif net	13
Statistiques	14
Etat du portefeuille-titres et des autres actifs nets.....	15
Répartition économique et géographique du portefeuille-titres	16
Notes aux états financiers	17
Informations supplémentaires (non-auditées)	22

Trusteam Funds

Organisation

Siège social

14, Boulevard Royal
L-2449 LUXEMBOURG

Conseil d'Administration

Président

Philippe CORMON
Directeur du développement
TRUSTEAM FINANCE
Société par Actions Simplifiée
11, Rue Berryer
F-75008 PARIS

Administrateurs

Jean-Luc ALLAIN
Directeur général
TRUSTEAM FINANCE
Société par Actions Simplifiée
11, Rue Berryer
F-75008 PARIS

Hervé BURGER
Administrateur Indépendant
FUCHS & ASSOCIÉS FINANCE S.A.
47, Boulevard Prince Henri
L-1724 LUXEMBOURG

Société de Gestion

TRUSTEAM FINANCE
Société par Actions Simplifiée
11, Rue Berryer
F-75008 PARIS

Associés de la Société de Gestion

FINANCIÈRE J. BESLAY
Représentée par Mr Jean-Sébastien BESLAY

JEAN-LUC ALLAIN CONSEIL
Représentée par Mr Jean-Luc ALLAIN

EURL STANLII PARTICIPATIONS
Représentée par Mr Arnaud GARNIER

**Domiciliataire, Dépositaire,
Administration Centrale**

BANQUE DE LUXEMBOURG
14, Boulevard Royal
L-2449 LUXEMBOURG

Trusteam Funds
Organisation (suite)

**Sous-traitant de
l'Administration Centrale**

EUROPEAN FUND ADMINISTRATION S.A.
2, Rue d'Alsace
L-1122 LUXEMBOURG

Réviseur d'entreprises agréé

ERNST & YOUNG
Société Anonyme
35E, Avenue John F. Kennedy
L-1855 LUXEMBOURG

2020 aura été un exemple extrême du choc entre les capacités d'anticipation et les fonctions de réaction des sociétés humaines. Sur les marchés financiers, le phénomène d'accordéon dans la compression puis l'extension des horizons d'investissement aura été également spectaculaire.

A la fulgurance de la pandémie ont répondu des délais de perception, puis de réaction, variables suivant les pays et leur degré de préparation face à de telles crises sanitaires. En outre, des fonctions de réaction différenciées, suivant les priorités accordées, ont finalement conduit les pays développés à devoir prendre des mesures drastiques pour enrayer la pandémie. Les mesures de confinement furent assimilées à la plongée des économies dans un coma artificiel, tandis que l'annonce et le déploiement de plans de soutien économique d'une ampleur sans précédents étaient destinées à assurer la survie du patient.

La prise en compte de la gravité de la pandémie n'aura été que progressive sur les marchés financiers : l'effondrement n'en sera que plus rapide dès l'annonce de la mise en quarantaine de Wuhan et de la province du Hubei. Les dislocations des marchés de taux ont conduit les banques centrales à plusieurs volées d'interventions et à étendre leurs programmes d'achats et de garantie à de nouvelles classes d'actifs financiers.

Fulgurance d'un krach, qui se déroule et est enrayé en près de trois semaines. Dans ce contexte, les opérateurs sur les marchés financiers ont été confrontés à la multiplication et à l'accélération de la diffusion de données de tous types, notamment dans des domaines comme la virologie et l'épidémiologie où les seuils d'incompétence ont été rapidement atteints. Le retour à une logique d'investissement sur un horizon de placement à moyen-long terme a été singulièrement compliqué par la difficulté d'estimer de nouvelles bases et trajectoires de croissance suivant les secteurs, les évolutions et effets de la crise sur les modèles opérationnels, et par conséquent, sur les fourchettes de valorisation « raisonnables » des entreprises.

Le remaniement profond du portefeuille, entrepris à partir de la fin février, a porté sur les axes suivants :

- 1) Défensif, par la cession des titres peu liquides, et des groupes exposés de plein fouet par la crise (financières, compagnies aériennes, hôtellerie et tourisme) ;
- 2) Défensif, par la décision stratégique de privilégier les grandes capitalisations et/ou liquides ;
- 3) Offensif, par le choix stratégique de resserrer le portefeuille sur moins de positions et d'augmenter la poche actions (poids moyen de 85% au 1^{er} trimestre, de 90,4% au 2^{ème}, 91,3% au 3^{ème} et 94,2% au dernier trimestre°) (93,4% au 31/12/2020) ;
- 4) Offensif, par la cession du secteur défensif des télécommunications, et le réinvestissement dans des valeurs à forte marque et satisfaction client dans la consommation discrétionnaire, par l'identification, dans les secteurs de la santé et de la technologie d'acteurs incontournables pour faire face à, puis dépasser, cette crise ;

Le process ROC a montré sa robustesse avec les contributions de Samsung Electronics (« contribution to return » : 1.57%), Chipotle Mexican Grill (1.02%), UCB (0.50%), et en nous guidant dans nos choix de réinvestissement : Adyen (4.52%), ASML (2.93%), Schneider (1.72%), Microsoft (1.69%), Hermès (1.63%), Costco (0.61%), Nike (1.38%), Netflix (1.12%) et Amazon.com (0.90%). La recherche extra-financière nous a indiqué de nouvelles idées : Thermo Fisher, 1.71%, Biomérieux, 1.21%, Siemens Healthineers, 0.52%, Zalando, 1.24%, Software AG, Talend, Atlassian, Chewy et Etsy).

Il a également prouvé sa pertinence « en creux », car notre prudence – a posteriori excessive – des 2^{ème} et 3^{ème} trimestre nous a empêché de réinvestir, et de profiter du rebond, dans les leaders de la satisfaction client tels que Ally Financial, Charles Schwab, Coca-Cola, FincoBank, Hilton Worldwide et Southwest Airlines, et retardé la reconstitution d'une position en Walt Disney .

La discipline de ce process nous a poussé à nous séparer de trois lignes : Solocal (pour laquelle la prise de décision a été trop lente, amplifiant la contribution négative de -3,53%), L'Oréal et Diasorin (contribution respective de 0% et 1,46%).

Trusteam Funds

Rapport d'activité du Conseil d'Administration (suite)

Les principales positions de 2020, en poids moyen, et leur contribution sont les suivantes :

	% Average Weight 2020	% 31/12/2020	Contribution to Return (%)
ASML HOLDING NV	4,74	6,22	2,93
SAMSUNG ELECTR-GDR REG S	4,19	4,99	1,57
ADYEN NV	3,98	3,66	4,52
BIOMERIEUX	3,63	3,23	1,21
HERMES INTERNATIONAL	3,62	4,92	1,63
TOYOTA MOTOR	3,60	3,52	0,08
MICROSOFT CORP	3,49	3,04	1,69
THERMO FISHER SCIENTIFIC	3,41	2,89	1,71
COSTCO WHOLESALE CORP	2,89	2,75	0,61
NIKE INC -CL B	2,87	3,61	1,38
SCHNEIDER ELECTRIC SE	2,69	3,31	1,72
SIEMENS HEALTHINEERS AG	2,61	4,04	0,52
APPLE INC	2,52	3,10	1,12
YAMATO HOLDINGS CO LTD	2,51	3,72	0,65
UCB SA	2,49	0,00	0,50
CHIPOTLE MEXICAN GRILL INC	2,36	3,03	1,02
AMAZON.COM INC	2,19	2,97	0,90
SOFTWARE AG	1,99	1,68	0,44
COCA-COLA CO/THE	1,88	2,50	-1,29
TALEND SA - ADR	1,77	2,79	0,43
PAYPAL HOLDINGS INC	1,72	3,12	1,09
ZALANDO SE	1,66	3,67	1,24
NETFLIX INC	1,56	1,58	0,59
DIASORIN SPA	1,37	0,00	1,36
PLASTIC OMNIUM	1,34	2,52	0,75

Du 31/12/2019 au 31/12/2020, la part R progresse de 4,48% et la part I de 5,53% en ligne avec la part A du fonds maître Trusteam Roc : 4,82% et de la part B : +5,88%. La volatilité est de 13,59% sur 5 ans. L'indice de référence affiche un score de +7,15% pour une volatilité à 5 ans de 16,23%.

Trusteam Funds

Rapport d'activité du Conseil d'Administration (suite)

Annexe : Les principales contributions

Classement par ordre de "contribution to return Port» (Source Bloomberg)

Attribution Detail (All Securities, Including Buckets)			
	% Average Weight	Total Return (%)	Contribution to Return (%)
	Port	Port	Port
ADYEN NV	3,98	138,96	4,52
ASML HOLDING NV	4,74	48,00	2,93
SCHNEIDER ELECTRIC SE	2,69	71,68	1,72
THERMO FISHER Scientific	3,41	46,28	1,71
MICROSOFT CORP	3,49	38,61	1,69
HERMES INTERNATIONAL	3,62	31,83	1,63
SAMSUNG ELECTR-GDR	4,19	42,62	1,57
NIKE INC -CL B	2,87	44,45	1,38
DIASORIN SPA	1,37	35,49	1,36
ZALANDO SE	1,66	70,21	1,24
BIOMERIEUX	3,63	21,03	1,21
APPLE INC	2,52	50,35	1,12
PAYPAL HOLDINGS INC	1,72	44,99	1,09
CHIPOTLE MEXICAN Grill	2,36	37,37	1,02
AMAZON.COM INC	2,19	18,25	0,90
PLASTIC OMNIUM	1,34	19,79	0,75
CHEWY INC - CLASS A	0,41	43,42	0,73
YAMATO HOLDINGS	2,51	38,44	0,65
COSTCO WHOLESALE	2,89	13,03	0,61
NETFLIX INC	1,56	31,25	0,59
SOFTWARE AG	1,99	30,75	0,44
TALEND SA - ADR	1,77	63,01	0,43
SOLOCAL GROUP	0,80	-76,45	-3,53
QUADIENT SA	1,10	-44,39	-2,17
HILTON WORLDWIDE HOLDINGS	0,79	-53,85	-1,58
COCA-COLA CO/THE	1,88	-17,92	-1,29
D'IETEREN	0,44	-35,04	-0,95
JETBLUE AIRWAYS CORP	0,53	-57,47	-0,83
MARKS & SPENCER GROUP	0,37	-26,87	-0,75
ATMOS ENERGY CORP	0,73	-12,20	-0,75
PROSEGUR CASH SA	0,31	-36,54	-0,67
FINECOBANK SPA	0,29	-29,38	-0,62
GEOX SPA	0,24	-43,23	-0,55
ING GROEP NV	0,34	-24,82	-0,53
1&1 DRILLISCH AG	0,63	0,12	-0,48
CAPRI HOLDINGS LTD	0,20	-28,06	-0,45
KONINKLIJKE KPN NV	0,49	-15,31	-0,44

Les principaux mouvements à l'achat et à la vente sur 2020

VENTES:

Quadiant
Solocal
Iliad
Hilton Worldwide
Diasorin
Svenska Handelsbanken (SHB)
Orange
KPN
Marks & Spencer
1+1 Drillisch
Deutsche Telekom

ACHATS:

ASML
Adyen
Microsoft
Hemès
Salesforce.com
Thermo Fisher Scientific
Diasorin
Biomérieux
Costco Wholesale
Nike
Apple

Prise en compte des critères ESG dans le politique d'investissement

Pour atteindre son objectif, la stratégie d'investissements du fonds a choisi comme premier filtre d'investissement un critère extra-financier qui est celui de la Satisfaction Client (Process ROC : « Return On Customer »). Ce critère fait le lien entre performances extra-financières et financières. En effet, un niveau de Satisfaction Client élevé tend à :

- réduire les coûts d'acquisition des nouveaux clients ;
- accroître la fidélisation des clients ;
- réduire l'élasticité de la Demande au Prix (Pricing Power) ;
- renforcer dans le temps la stabilité du cash-flow
- et renforcer la structure financière et ainsi la notation crédit des entreprises.

La Satisfaction Client joue un rôle médiateur entre les performances extra-financière et financière de l'entreprise. Afin de répondre, dans la durée, aux attentes et aux évolutions de ses clients, l'entreprise doit rassembler ses parties prenantes autour d'une vision commune. Cette dernière a un impact positif pour l'ensemble de la société en créant de la valeur pleinement partagée avec le client. Pour se faire, elle construit:

Une culture client forte qui rend impératifs la formation, l'autonomie et l'engagement des employés;

- Un process d'innovation permettant de répondre aux attentes environnementales de ses clients;
- Une gouvernance cohérente garantissant confiance et alignement des intérêts des différentes parties prenantes.

Trusteam Funds

Rapport d'activité du Conseil d'Administration (suite)

L'entreprise et ses salariés sont unis au service du client afin de créer une expérience client cohérente et respectueuse de l'environnement.

A travers le prisme du client, le fonds a pour objectif de distinguer les entreprises qui s'inscrivent dans un cercle vertueux et créent de la performance aussi bien financière qu'extra-financière.

La qualité ESG des émetteurs est évaluée par le score ROC majoré ou minoré d'éléments qualitatifs tels que la dynamique de ce score. La qualité ESG des fonds est donc évaluée par le score ROC du portefeuille défini comme la moyenne pondérée des Scores ROC des valeurs en portefeuille. Ce score est à comparer à celui de l'univers d'investissement. Ce score est publié dans les reporting extra-financier trimestriel des fonds

La performance ESG est principalement mesurée, ex ante, par le taux de satisfaction client (impact Social).

Puis sont intégrés des facteurs de risques supplémentaires financiers (robustesse financière, valorisation, sensibilité à des facteurs externes...) ou extra financiers (controverses ; gouvernance...) pour juger du couple rendement risque. Au cours de la période de détention des titres, sont également suivies les controverses extra financières.

Les controverses ESG sérieuses, représentant une menace sévère pour la Satisfaction Client et qui n'ont pas fait l'objet d'une réponse claire ou appropriée de la part de l'entreprise, font l'objet d'un « Engagement » collaboratif avec d'autres Sociétés de Gestion afin d'obtenir plus d'information sur la problématique et comprendre si la réponse apportée par l'entreprise est appropriée ou non (cf. Politique de vote et d'engagement <http://www.trusteam.fr/satisfaction-client-isr.html>).

Les principales limites méthodologiques de la stratégie extra financière :

- Disponibilité et fiabilité des informations recueillies pour construire le score de ROC des entreprises.
- Représentativité insuffisante de certaines données pour construire le score ROC.
- Aspect qualitatif de l'intégration de la dynamique positive ou négative du score ROC de l'entreprise
- Subjectivité des informations qualitatives émises par l'analyste extra financier.
- Effet de seuil

Les politiques ESG (Code de transparence, Rapport Article 173, Politique de Vote et d'engagement) et les rapports de mesure d'impact ISR, et d'engagement et sur l'exercice des droits de vote sont disponible sur <http://www.trusteam.fr/satisfaction-client-isr.html>

Luxembourg, le 5 février 2021

Le Conseil d'Administration

Note : Les informations de ce rapport sont données à titre indicatif sur base d'informations historiques et ne sont pas indicatives des résultats futurs.

Rapport du réviseur d'entreprises agréé

Aux actionnaires de
Trusteam Funds
Luxembourg

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de Trusteam Funds (la « SICAV ») comprenant l'état du patrimoine et l'état du portefeuille-titres et des autres actifs nets au 31 décembre 2020 ainsi que l'état des opérations et des autres variations de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, et les notes aux états financiers, incluant un résumé des principales méthodes comptables.

A notre avis, les états financiers ci-joints donnent une image fidèle de la situation financière de la SICAV au 31 décembre 2020, ainsi que du résultat de ses opérations et des changements de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et à la présentation des états financiers en vigueur au Luxembourg.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit en conformité avec la loi du 23 juillet 2016 relative à la profession de l'audit (la « loi du 23 juillet 2016 ») et les normes internationales d'audit (« ISAs ») telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (« CSSF »). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de la loi du 23 juillet 2016 et des normes ISAs ») telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du réviseur d'entreprises agréé pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes également indépendants de la SICAV conformément au code international de déontologie des professionnels comptables, y compris les normes internationales d'indépendance, publié par le Comité des normes internationales d'éthique pour les comptables (le « Code de l'IESBA ») tel qu'adopté pour le Luxembourg par la CSSF ainsi qu'aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités éthiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil d'Administration de la SICAV. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport annuel mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport de réviseur d'entreprises agréé sur ces états financiers.

Rapport du réviseur d'entreprises agréé (suite)

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités du Conseil d'Administration de la SICAV pour les états financiers

Le Conseil d'Administration de la SICAV est responsable de l'établissement et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et la présentation des états financiers en vigueur au Luxembourg, ainsi que du contrôle interne que le Conseil d'Administration de la SICAV considère comme nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des états financiers, c'est au Conseil d'Administration de la SICAV qu'il incombe d'évaluer la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le Conseil d'Administration de la SICAV a l'intention de liquider la SICAV ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Responsabilités du réviseur d'entreprises agréé pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport du réviseur d'entreprises agréé contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi du 23 juillet 2016 et aux ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi du 23 juillet 2016 et aux ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie

Rapport du réviseur d'entreprises agréé (suite)

- significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la SICAV ;
 - Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Conseil d'Administration de la SICAV, de même que les informations y afférentes fournies par ce dernier ;
 - Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Conseil d'Administration de la SICAV du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Cependant, des événements ou situations futurs pourraient amener la SICAV à cesser son exploitation ;
 - Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables du gouvernement d'entreprise notamment l'étendue et le calendrier prévu des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Ernst & Young
Société anonyme
Cabinet de révision agréé



Nicolas Bannier

Luxembourg, le 19 avril 2021

Trusteam Funds - ROC

Etat du patrimoine (en EUR)

au 31 décembre 2020

Actif

Portefeuille-titres à la valeur d'évaluation	7.258.800,65
Avoirs bancaires	18.531,03
Total de l'actif	7.277.331,68

Exigible

Frais à payer	11.726,92
Total de l'exigible	11.726,92
Actif net à la fin de l'exercice	7.265.604,76

Répartition des actifs nets par classe d'action

Classe d'action	Nombre d'actions	Devise action	VNI par action en devise de la classe d'action	Actifs nets par classe d'action (en EUR)
R	57.297,458	EUR	116,23	6.659.858,64
I	5.000,000	EUR	121,15	605.746,12
				7.265.604,76

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

Trusteam Funds - ROC

Etat des opérations et des autres variations de l'actif net (en EUR)

du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020

<u>Revenus</u>	
Total des revenus	0,00
<u>Charges</u>	
Commission de gestion	124.429,44
Commission de performance	175,08
Frais bancaires et autres commissions	715,89
Frais sur transactions	2.695,00
Intérêts bancaires payés	207,82
Total des charges	128.223,23
Pertes nettes des investissements	-128.223,23
<u>Bénéfice/(perte) net(te) réalisé(e)</u>	
- sur portefeuille-titres	-337.081,68
Résultat réalisé	-465.304,91
<u>Variation nette de la plus-/(moins-) value non réalisée</u>	
- sur portefeuille-titres	413.547,40
Résultat des opérations	-51.757,51
Emissions	2.739.312,15
Rachats	-3.510.014,06
Total des variations de l'actif net	-822.459,42
Total de l'actif net au début de l'exercice	8.088.064,18
Total de l'actif net à la fin de l'exercice	7.265.604,76

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

Trusteam Funds - ROC

Statistiques (en EUR)

au 31 décembre 2020

Total de l'actif net	Devise	31.12.2018	31.12.2019	31.12.2020
	EUR	6.697.708,81	8.088.064,18	7.265.604,76

VNI par classe d'action	Devise	31.12.2018	31.12.2019	31.12.2020
R	EUR	98,11	111,25	116,23
I	EUR	100,23	114,80	121,15

Nombre d'actions	en circulation au début de l'exercice	émises	remboursées	en circulation à la fin de l'exercice
R	67.540,312	27.864,789	-38.107,643	57.297,458
I	5.000,000	-	-	5.000,000

Trusteam Funds - ROC

Etat du portefeuille-titres et des autres actifs nets (en EUR)

au 31 décembre 2020

Devise	Valeur nominale/ Quantité	Dénomination	Coût d'acquisition	Valeur d'évaluation	% de l'actif net *
<u>Portefeuille-titres</u>					
<u>Fonds d'investissement ouverts</u>					
Fonds d'investissement (OPCVM)					
EUR	28.610,621	Trusteam ROC S Dist	<u>6.142.680,65</u>	<u>7.258.800,65</u>	<u>99,91</u>
Total portefeuille-titres			<u>6.142.680,65</u>	<u>7.258.800,65</u>	<u>99,91</u>
Avoirs bancaires				18.531,03	0,26
Autres actifs/(passifs) nets				-11.726,92	-0,17
Total				<u><u>7.265.604,76</u></u>	<u><u>100,00</u></u>

* Des différences mineures peuvent apparaître résultant des arrondis lors du calcul des pourcentages.

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

Trusteam Funds - ROC

Répartition économique et géographique du portefeuille-titres au 31 décembre 2020

Répartition économique

(en pourcentage de l'actif net)

Fonds d'investissement	<u>99,91 %</u>
Total	<u><u>99,91 %</u></u>

Répartition géographique

(par pays de résidence de l'émetteur)

(en pourcentage de l'actif net)

France	<u>99,91 %</u>
Total	<u><u>99,91 %</u></u>

Trusteam Funds

Notes aux états financiers

au 31 décembre 2020

Note 1 - Informations générales

Trusteam Funds (la "SICAV") est une Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV) à compartiments multiples de droit luxembourgeois constituée le 21 octobre 2016, en tant que société anonyme, pour une durée illimitée selon la loi modifiée du 10 août 1915, ses lois modificatives relatives aux sociétés commerciales, la loi relative aux organismes de placement collectif et conformément à la directive 2009/65/CE telle que modifiée. La SICAV est soumise à la Partie I de la loi modifiée du 17 décembre 2010 relative aux Organismes de Placement Collectif (la "Loi de 2010").

L'exercice social de la SICAV (l' "Exercice Social") commence le 1er janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

La devise de référence de la SICAV est l'Euro. A la date des états financiers, seul un compartiment est actif. Par conséquent, les états financiers du compartiment correspondent également aux états financiers de la SICAV.

Le Prospectus de la SICAV, comprenant les statuts et la fiche signalétique du compartiment, les informations clés pour l'investisseur ("Informations Clés"), les rapports annuel et semestriel sont disponibles gratuitement au siège social de la SICAV, au siège social de la Société de Gestion ainsi que sur le site de la Société de Gestion sur www.trusteam.fr.

Note 2 - Principales méthodes comptables

a) Présentation des états financiers

Les états financiers de la SICAV sont établis conformément aux prescriptions légales et réglementaires en vigueur au Luxembourg relatives aux organismes de placement collectif et aux principales méthodes comptables généralement admises au Luxembourg.

Les états financiers de la SICAV ont été préparés selon le principe de la continuité d'exploitation.

b) Evaluation des actifs

La valeur de toute espèce en caisse ou en dépôt, factures, prêts remboursables sur demande et comptes clients, frais prépayés, dividende en espèces et intérêts déclarés ou courus, et pas encore reçus, devront être considérés comme étant le montant total, à moins qu'il soit peu probable que ce montant soit payé ou reçu intégralement, dans quel cas la valeur devra alors être déterminée après avoir appliqué une réduction considérée par la SICAV comme étant appropriée dans un tel cas, afin de refléter la juste valeur y relative;

La valeur des titres, qui sont cotés ou négociés sur une bourse, devra être basée sur les derniers prix de clôture sur la bourse qui peut raisonnablement être considérée comme étant le marché principal de ces titres, et chaque titre échangé sur un autre marché réglementé devra être évalué d'une manière aussi proche que possible de la valeur des titres cotés ;

Les actions ou parts d'OPCVM (y compris chaque OPCVM Maître) ou d'autres OPC sont évalués à la dernière valeur nette d'inventaire disponible par action ou par part;

Pour les titres non cotés ou les titres non échangés ou négociés sur une bourse ou sur un autre marché réglementé, aussi bien que les titres cotés ou non sur un tel autre marché pour lequel aucune évaluation de prix n'est disponible, ou les titres pour lesquels les cours ne sont pas représentatifs de la juste valeur de marché, la valeur de ceux-ci devra être déterminée de manière prudente et de bonne foi par le Conseil d'Administration de la SICAV sur la base de prix de vente raisonnablement attendus;

Trusteam Funds

Notes aux états financiers (suite)

au 31 décembre 2020

Les actions ou les parts dans les fonds d'investissement ouverts devront être évaluées à leur dernière Valeur Nette d'Inventaire;

c) Coût d'acquisition des titres en portefeuille

Le coût d'acquisition des titres du Compartiment libellés en devises autres que la devise du Compartiment est converti dans cette devise au cours de change en vigueur au jour de l'achat.

d) Bénéfice/(perte) net(te) réalisé(e) sur portefeuille-titres

Les bénéfices et pertes réalisés sur portefeuille-titres sont calculés sur base du coût moyen d'acquisition et sont présentés nets sous l'état des opérations et des autres variations de l'actif net.

e) Conversion des devises étrangères

Les avoirs bancaires, les autres actifs nets ainsi que la valeur d'évaluation des titres en portefeuille exprimés en d'autres devises que la devise de référence du compartiment sont convertis dans cette devise aux cours de change en vigueur à la date des états financiers. Les revenus et charges exprimés en d'autres devises que la devise de référence du compartiment sont convertis dans cette devise aux cours de change en vigueur à la date d'opération. Les bénéfices ou pertes net(te)s sur devises sont présentés dans l'état des opérations et des autres variations de l'actif net.

f) Frais sur transactions

Les coûts de transaction, qui sont présentés sous la rubrique "Frais sur transactions" dans les charges de l'état des opérations et des autres variations de l'actif net sont principalement composés des frais de courtage supportés par la SICAV et des frais de transaction payés au dépositaire.

Note 3 - Commission de gestion

Le Conseil d'Administration de la SICAV a nommé Trusteam Finance en tant que société de gestion (la "Société de Gestion") de la SICAV.

La Société de Gestion fournira des services de gestion d'investissement, des services administratifs et des services de distribution.

En rémunération de ses services, Trusteam Finance perçoit une commission annuelle payable mensuellement et calculée sur la moyenne des actifs nets du Compartiment.

- Trusteam Funds - ROC Class R	2,00 %
- Trusteam Funds - ROC Class I	1,00 %

La Société de Gestion supporte pour le Compartiment les frais énumérés ci-dessous:

- tous les frais d'Agent Administratif,
- tous les frais de Dépositaire,
- la taxe d'abonnement,
- tous les frais dus à l'auditeur, les conseillers et consultants de la SICAV,
- tous les frais de publication et de communication d'informations aux actionnaires, en particuliers et, le cas échéant, le coût de la rédaction, l'impression et la distribution des rapports annuels et semi-annuels, ainsi que les Prospectus et les documents d'informations clés pour les investisseurs "DICI",
- tous les frais encourus pour l'enregistrement et le maintien de la SICAV auprès des organismes gouvernementaux et des bourses,
- la rémunération des Administrateurs, l'assurance des Administrateurs, le cas échéant, ainsi que leurs dépenses raisonnables,

Trusteam Funds

Notes aux états financiers (suite)

au 31 décembre 2020

- les frais raisonnables correspondant au coût de promotion de la SICAV telle que déterminée de bonne foi par le Conseil d'Administration de la SICAV, incluant les coûts de distribution, de marketing, de publicité et de détermination de la politique de gestion pour chaque Compartiment,
- tous les autres frais et dépenses encourus dans le cadre de son fonctionnement, de l'administration, de la gestion, et de la distribution.

Note 4 - Commission de performance

Pour chaque classe d'actions, une commission de surperformance est provisionnée lors de chaque calcul de la Valeur Nette d'Inventaire de chaque Classe à compter du premier jour de l'exercice social (ou exceptionnellement, pour la première fois, à compter de la date de lancement du Compartiment ou de la Classe concernée) et payable annuellement à la Société de Gestion à la fin de chaque exercice social et pour la première fois à la fin de l'exercice social clos en 2017.

Cette commission de surperformance est calculée sur la base de chaque exercice social, sur la base d'un taux de 15% en appliquant les conditions suivantes :

- La Valeur Nette d'Inventaire de la Classe au dernier jour ouvré d'un exercice social donné et pour la première fois le 31 décembre 2017 (nette de frais mais pas de commission de surperformance) doit être supérieure (i) au prix initial de souscription de cette Classe ou (ii) à la Valeur Nette d'Inventaire de la Classe applicable au début de ce même exercice social ;

- La performance de la Classe doit être supérieure à celle de l'indicateur de référence du Compartiment, l'indice Morningstar Developed Markets Net Return libellé en euros depuis le 30 avril 2020 (MSCI World Euro dividendes réinvestis jusqu'au 29 avril 2020), et seul l'excédent de performance par rapport à cet indicateur de référence est retenu pour calculer la commission de surperformance.

A la date des états financiers, une commission de performance de 175,08 EUR a été enregistrée pour le Compartiment Trusteam Funds - ROC.

Note 5 - Commission sur émissions, rachat et conversion d'actions

Le montant à payer par action correspond à la VNI moyennant application d'un droit d'entrée, de sortie et de conversation éventuel de:

Classe d'actions	Prix d'émission par action	Prix de rachat par action	Prix de conversion par action
R	2 %	-	2 %
I	2 %	-	2 %

Note 6 - Taxe d'abonnement

La SICAV est régie par les lois luxembourgeoises.

En vertu de la législation et des règlements actuellement en vigueur, la SICAV est soumise à une taxe d'abonnement au taux annuel de 0,05 % de l'actif net, calculée et payable par trimestre sur base de l'actif net à la fin de chaque trimestre. Cette taxe annuelle est cependant réduite à 0,01 % sur la Valeur Nette d'Inventaire globale des actions destinées aux investisseurs institutionnels.

Conformément à l'article 175 a) de la loi modifiée du 17 décembre 2010, la partie des actifs nets investis en OPC déjà soumis à la taxe d'abonnement est exonérée de cette taxe.

La Société de Gestion supporte la taxe d'abonnement.

Trusteam Funds

Notes aux états financiers (suite)

au 31 décembre 2020

Note 7 - Changements dans la composition du portefeuille-titres

La liste des changements intervenus dans la composition du portefeuille-titres pour la période de référence des états financiers peut être obtenue à titre gratuit au siège social de la SICAV.

Note 8 - Structure Fonds Nourricier - Fonds Maître

Le Compartiment TRUSTEAM FUNDS - ROC est un OPCVM Nourricier ("l'OPCVM Nourricier") qui conformément aux dispositions de loi modifiée du 17 décembre 2010 investit au moins 85 % de ses actifs nets dans la part S de l'OPCVM Maître TRUSTEAM ROC ("l'OPCVM Maître") établi sous forme d'un Fonds Commun de Placement (FCP) constitué en vertu de la législation française.

A la date des états financiers, le pourcentage de participation de l'OPCVM Nourricier dans la part S de l'OPCVM Maître TRUSTEAM ROC est de 99,99%.

Les actifs résiduels, à hauteur d'un maximum de 15% de ses actifs nets, peut notamment être investi dans des liquidités nécessaires de temps à autre pour faire face à des besoins de trésorerie et payer les frais, charges et dépenses du Compartiment. Le Compartiment a toutefois l'intention de réduire au minimum le niveau des liquidités accessoires détenues à ces fins.

Le Compartiment n'entrera pas dans des transactions portant sur des instruments financiers dérivés ni dans des opérations de prise et de mise en pension et de prêts de titres.

L'objectif de gestion de l'OPCVM Maître est d'obtenir une performance, sur une période de cinq ans, supérieure à celle de l'indice Morning Star Developed Markets Net Return libellé en euros, dividendes réinvestis.

Pour atteindre son objectif, la stratégie d'investissements de l'OPCVM Maître consiste à rechercher les opportunités se présentant sur les différents marchés internationaux actions.

Il est prévu que la performance, avant commission, des différentes catégories d'actions offertes par le Compartiment sera similaire à celle de la part S de l'OPCVM Maître. Pour ce faire, il est convenu que tout ou partie des frais, charges et dépenses encourues par le Compartiment peuvent être pris en charge par la Société de Gestion sur base de la commission de gestion reçue par cette dernière de la part du Compartiment.

Cependant, les performances des deux OPCVM peuvent ne pas être égales en raison, en particulier, des éventuels frais, charges et dépenses supplémentaires encourues par le Compartiment et en raison de l'éventuelle différence de devise de référence des classes d'actions du Compartiment par rapport à celle de l'OPCVM Maître.

Les documents suivants de l'OPCVM Maître sont tenus à disposition des investisseurs gratuitement sur demande spécifique adressée à la Société de Gestion, TRUSTEAM FINANCE, par écrit au 11, rue Berryer 75008 Paris ou sur le site internet www.trusteam.fr:

- le dernier rapport annuel et semestriel,
- les documents constitutifs et le prospectus,
- le Document d'Information Clé pour les Investisseurs (DICI ou "KIID").

L'OPCVM Nourricier doit fournir gratuitement aux investisseurs, sur demande, un exemplaire sur support papier du prospectus et des rapports annuel et semestriel de l'OPCVM Maître.

Trusteam Funds

Notes aux états financiers (suite)

au 31 décembre 2020

L'OPCVM Nourricier a supporté les frais totaux suivants :

	Frais totaux	Devise
OPCVM Nourricier	128.223,23	EUR
OPCVM Maître	0,00	EUR

Note 9 - Evènements : Covid-19

Lors du premier confinement en France en mars, l'ensemble des fonctions de la société de gestion a pu être maintenu et assuré en télétravail.

A partir du mois de mai avec le déconfinement progressif en France, la situation de l'entreprise s'est normalisée. L'ensemble des collaborateurs a pu revenir au bureau avec les gestes barrières. Depuis, les employés alternent télétravail et présence au bureau.

La gestion de l'entreprise et des OPC comme la sicav Trusteam Funds n'a pas été impacté. Il n'y a donc pas eu d'impact sur la gestion, la valorisation du fonds et des instruments financiers, ni sur le contrôle.

Globalement l'impact sur la société de gestion du Covid-19 aura été faible. Les marchés financiers ont significativement rebondi depuis le mois de mars, à la fois, pour les actions et le crédit.

Note 10 - Evénement subséquents

Il n'y a pas d'événements subséquents.

Trusteam Funds

Informations supplémentaires (non-auditées)

au 31 décembre 2020

1 - Gestion du risque global

Conformément aux exigences de la circulaire CSSF 11/512 telle que modifiée, le Conseil d'Administration doit déterminer le risque global de la SICAV, en appliquant soit l'approche par les engagements soit l'approche par la VaR (« Value at Risk »).

En matière de gestion des risques, le Conseil d'Administration de la SICAV a choisi d'adopter l'approche par les engagements comme méthode de détermination du risque global pour chaque compartiment.

2 - Rémunération

La Société de Gestion a adopté une politique de rémunération conforme aux principes édictés par la loi du 10 mai 2016 portant modification de la loi modifiée du 17 décembre 2010 ("la loi OPCVM").

L'exercice financier de la Société de Gestion prend fin le 31 décembre de chaque année.

Les avantages ont été octroyés aux bénéficiaires sur la base de critères tels que le niveau de séniorité, le rang hiérarchique ou d'autres critères d'éligibilité, sans tenir compte de critères de performance, et ils sont donc exclus des chiffres relatifs à la rémunération fixe ou variable fournis ci-après.

Le total des rémunérations fixes et variables indiqué s'appuie sur la proportion des actifs sous gestion représentée par la SICAV.

La politique de rémunération adoptée n'a pas fait l'objet de modifications depuis qu'elle a été mise en œuvre.

Application de la politique de rémunération au sein de Trusteam Finance :

Trusteam Finance établit ce reporting relatif aux éléments de mise en œuvre opérationnelle de la politique de rémunération en application de la réglementation UCITS V. La rémunération s'entend ici hors dividendes versés aux actionnaires (collaborateurs et dirigeants).

Le personnel identifié de Trusteam Finance est composé du Président, des directeurs généraux, des gérants privés et collectifs ainsi que les analystes, les commerciaux, les contrôleurs et middle-officers.

L'application de la politique de rémunération pour les collaborateurs de Trusteam Finance (hors dirigeants, c'est-à-dire le Président et les deux Directeurs généraux) repose sur les critères qualitatifs suivants:

- Capacité à se mettre à la place du client
- Penser et faire simple
- Travailler avec les autres
- Souplesse et ouverture aux changements
- Capacité à agir et prendre des risques
- Degré d'autonomie

Le total des rémunérations des collaborateurs de Trusteam Finance s'élève pour l'exercice 2020 à 2.035.032€ contre 1.621.668€ en 2019, dont la partie fixe est de 1.886.532€ contre 1.621.668€ en 2019 et la partie variable est de 148.500€.

Pour l'exercice 2019, la société avait décidé de ne pas verser de rémunérations variables dans le contexte de grande incertitude lié au Covid-19.

Trusteam Funds

Informations supplémentaires (non-auditées) (suite)

au 31 décembre 2020

Le personnel identifié (hors Président et Directeurs généraux) ont touché environ 90 % de la rémunération. Aucun collaborateur n'a eu de versement en numéraire et en instruments financiers.

Les dirigeants, c'est-à-dire le Président et les deux Directeurs généraux ne rentrent pas dans le périmètre ci-dessus et leur rémunération est fixée en AG. Ils ont touché un montant de 397.000€ en 2020, dont la partie variable est de 100.000€.

L'alignement d'intérêts recherché entre les collaborateurs de Trusteam Finance et les investisseurs est assuré principalement par le calcul de la part variable de la rémunération en fonction de la bonne santé financière de la société de gestion, prenant en compte à la fois le passé et les anticipations futures sur l'évolution probable de l'activité.

Les personnes en charge de l'attribution des rémunérations sont le Président et les Directeurs généraux.

Toute question complémentaire concernant l'application de la politique de rémunération au sein de Trusteam Finance peut leur être demandé par mail à contact@trusteam.fr ou par courrier adressé à Trusteam Finance, 11 rue Berryer, 75008 Paris

3 - Informations concernant la transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation du collatéral cash (règlement UE 2015/2365, ci-après "SFTR")

Durant la période de référence des états financiers, la SICAV n'a pas été engagée dans des opérations sujettes aux exigences de publications SFTR. En conséquence, aucune information concernant la transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation du collatéral cash ne doit être présentée.